

Compte –rendu du Conseil Municipal du 16 août 2011

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet soit 35 heures de service hebdomadaire en qualité de titulaire à partir du 1^{er} septembre 2011.

Approuvé à l'unanimité.

1. Point n° 2 supprimé

Désignation du bureau d'Etudes pour la mission d'ingénierie pour l'aménagement de la « Laubbruck »

Dans le cadre de l'aménagement de la Laubbruck, et après insertion dans la presse, le Conseil Municipal décide de confier la mission d'ingénierie au cabinet d'Etudes LEGORGEU. Approuvée à 16 voix pour et 1 abstention.

Démolition et réimplantation de la maison 2, rue Bourgend

Après exposé de M. le Maire, Le Conseil municipal décide :

- d'engager la procédure de consultation des marchés pour le démontage de la maison sis 2, rue Bourgend et pour sa réinstallation dans un espace communal à définir
- d'autoriser le Maire à signer ces marchés après présentation du projet au Conseil Municipal
- d'autoriser le Maire à demander le permis de démolir en cas de besoin.

Approuvée à l'unanimité.

Création d'un poste adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire pour un besoin occasionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps no complet en qualité de non-titulaire.

Les attributions consisteront à un besoin occasionnel pour l'accueil de la Mairie pour une durée de 1 semaine.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35^{ème}

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 328 majoré 312

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel pour une durée de 1 semaine.

Approuvée à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire pour besoin occasionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire

Les attributions consisteront à un besoin occasionnel pour la traversée des enfants à l'école maternelle et à l'école primaire pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35^{ème}

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 297 majoré 295.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel ;

Approuvée à l'unanimité.